

synthèse

LES ACTIVITES DE TRANSPORT DE FRET ET DE LOGISTIQUE EN ILE-DE-FRANCE, UN ATOUT POUR L'ATTRACTIVITE DE LA REGION

17 septembre 2015 Les activités de transport de fret et de logistique en Ile-de-France ont fait l'objet depuis 20 ans de nombreuses orientations et décisions de la part des acteurs publics et le Ceser a souvent eu l'occasion de se pencher sur différentes facettes du sujet.

Les changements intervenus, notamment pour le traitement des produits manufacturés, ont été de véritables bouleversements des pratiques antérieures : pilotage par la demande, diminution de la taille des envois mais augmentation de leur nombre, « juste à temps », éloignement des structures d'entreposage des centres de consommation, émergence puis croissance rapide de l'e-commerce et des systèmes de distribution/livraison associés.

DES SPECIFICITES A PRENDRE EN COMPTE EN ILE-DE-FRANCE

Ces caractéristiques sont présentes partout en France et dans les pays industrialisés, mais leur déclinaison dans les grandes conurbations, telle l'Ile-de-France, présente des aspects spécifiques qui appellent des mesures adaptées de la part des

acteurs institutionnels et privés pour préserver, voire accroître, l'attractivité de la région.

La logistique, à la fois dans son implantation régionale et dans sa dimension urbaine (« le dernier km »), est mise en perspective avec les emplois qu'elle génère, les nuisances environnementales qu'elle est susceptible de présenter, les contraintes urbanistiques auxquelles elle est confrontée, et les adaptations des modes de transport utilisés qu'elle suppose.

UN FACTEUR D'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

Les acteurs publics n'organisent pas directement la logistique, activité de marché, mais fixent la politique générale des transports aux échelles nationale et territoriale. Ils exercent un pouvoir réglementaire et régulateur dans les domaines de l'urbanisme et des

transports et un pouvoir décisionnaire dans celui des infrastructures dont l'impact est substantiel. Leur action est donc essentielle pour renforcer l'atout économique et attractif que constitue cette activité pour la région Ile-de-France, première zone logistique d'Europe, et plus généralement pour développer la compétitivité des entreprises qui y sont implantées.

Néanmoins, la perception de la logistique dans son rôle économique majeur et comme facteur important d'attractivité pour une région comme l'Ile-de-France reste faible. ■

LES ACTIVITES DE TRANSPORT DE FRET ET DE LOGISTIQUE EN ILE-DE-FRANCE, UN ATOUT POUR L'ATTRACTIVITE DE LA REGION

Rapport et avis présentés au nom de la commission Transports par Jean-Michel RICHARD

LA LOGISTIQUE DES PRODUITS MANUFACTUREES EN ILE-DE-FRANCE



La répartition modale en Ile-de-France (flux, toutes marchandises confondues)

7% pour le mode fluvial

5% pour le mode ferroviaire

90% pour le mode routier



LES PRÉCONISATIONS DU CESER

Les aménagements d'infrastructures, notamment pour accroître l'usage des modes de transport alternatifs plus respectueux de l'environnement, sont extrêmement contraints, tant par l'aspect foncier que par les dimensions économique et financière.

Le Ceser recommande de :

- **VALORISER LA LOGISTIQUE** auprès des élus et de la société civile
- **IDENTIFIER PRÉCISEMENT, DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME, LES SITES À CONSTRUIRE OU À PRÉSERVER/RÉHABILITER.** Une procédure préalable de concertation entre acteurs économiques et institutionnels devra mieux prendre en compte l'accès aux transports collectifs, la qualité environnementale des sites et les raccordements aux réseaux ferroviaires et fluviaux.
- **CLARIFIER LE PARTAGE DES COMPÉTENCES** DANS LES DOMAINES DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET DE L'URBANISME LOGISTIQUE entre la Région, les Établissements publics de coopération intercommunale (notamment la Métropole du Grand Paris) et les communes.
- **FAVORISER LE REPORT MODAL VERS LE FERROVIAIRE ET LE FLUVIAL** de façon pertinente
- **UNIFIEZ A L'ÉCHELLE RÉGIONALE LA DÉFINITION DES DIVERSES CATÉGORIES DE « CAMION DE LIVRAISON » ET LA RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT** pour assurer une cohérence spatiale de la police de circulation qui fait aujourd'hui défaut.
- **PRENDRE DES MESURES SUSCEPTIBLES D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX POSITIFS À MOYEN TERME**, comme la définition de zones à faibles émissions de polluants ou des chartes qualité environnementale incitatives.
- **CONCEVOIR DES OUTILS D'INTERVENTION POUR LA PROMOTION D'AMÉNAGEMENTS LOGISTIQUES DURABLES ET POUR FACILITER LA LIAISON ENTRE LOGISTIQUE, EMPLOIS ET LOGEMENTS.** La faible valorisation du foncier logistique par rapport à celui des bureaux ou des logements constitue un handicap, notamment dans les zones les plus urbanisées. Les collectivités territoriales doivent donc avoir un rôle d'amorçage vis-à-vis des professions de ce secteur afin d'encourager l'apparition de nouvelles modalités de logistique urbaine.

Retrouver l'intégralité du rapport et de l'avis sur : ceser-iledefrance.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT Nadine Barbe-Ursulet - tél. : 01 53 85 66 07 - nadine.barbe-ursulet@iledefrance.fr